

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ASSOMPTION  
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

**RÈGLEMENT 304-04-2018**

**Règlement amendant le règlement 304-2015 relatif à la construction de la Ville de L'Assomption, tel qu'amendé, soit :**

- Modifier l'article 54 relatif au tour d'observation et système de surveillance.

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ASSOMPTION  
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

**RÈGLEMENT 304-04-2018**

AVIS DE MOTION	13 novembre 2018
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :	13 novembre 2018
TRANSMISSION À LA M.R.C. DU PROJET DE RÈGLEMENT :	16 novembre 2018
AVIS DE PUBLICATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :	20 novembre 2018
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :	3 décembre 2018
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	22 janvier 2019
TRANSMISSION DU RÈGLEMENT À LA M.R.C. :	23 janvier 2019
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA M.R.C. :	24 janvier 2019
ENTRÉE EN VIGUEUR :	24 janvier 2019
AVIS DE PROMULGATION :	5 février 2019



Sébastien Nadeau  
Maire



Jean-Michel Frédérick  
Greffier adjoint par intérim

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ASSOMPTION  
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

**RÈGLEMENT 304-04-2018**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil municipal tenue le 13 novembre 2018.

**Le conseil municipal décrète les modifications suivantes au règlement 304-2015 relatif à la construction de la Ville de l'Assomption.**

**ARTICLE 1** Le règlement de construction 304-2015, tel qu'amendé, est modifié à l'article 54 en ajoutant le texte suivant à la fin du deuxième alinéa :

« à l'exception du groupe d'usages « Industriel (I) » pour lequel aucun maximum n'est fixé. »

**ARTICLE 2** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-ÉTIENNE THÉRIAULT**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE AYOTTE**

**RÉSOLUTION D'ADOPTION : 2019-01-0010**



Sébastien Nadeau  
Maire



Jean-Michel Frédérick  
Greffier adjoint par intérim